Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2681-DE

TI-KÊR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)

MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2026/81

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2026

Date de convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026
Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **20**
* votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le **NEUF JUILLET** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jonas **PLUSQUELLEC**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : S. **AUTRET** – N. **CABIC** – J. **CLOAREC** – A. **DELHAYE** – E. **GUELENNOC** – R. **GUICHETEAU** – G. **JUHEL** – S. **LE BIHAN** – A.S. **LE BRIS** – M. **LE NOIR** – P. **LARHANTEC** – M. **MADEC-CLEÏ** – C. **MALGORN** – A. **MARTIN** – C. **NICOLAS** – J. **PLUSQUELLEC** – A. **POULIZAC** – E. **ROUDAUT** – M. **ROUSIC** – G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS : J. **BATIONO** – F. **BIHORÉ** – M. **COLLET** – K. **CORDIER** – R. **GUIRIEC** – K. **LE COZ** – M. **POULIQUEN**

PROCURATIONS :
M. Jonathan **BATIONO** a donné pouvoir à M. Michel **MADEC-CLEÏ**
M. Fabien **BIHORÉ** a donné pouvoir à Mme Arielle **POULIZAC**
Mme Karine **CORDIER** a donné pouvoir à Mme Annick **MARTIN**
M. Romain **GUIRIEC** a donné pouvoir à Mme Nolwenn **CABIC**
M. Kévin **LE COZ** a donné pouvoir à Mme Sandrine **AUTRET**
M. Marc **POULIQUEN** a donné pouvoir à Mme Catherine **MALGORN**

****

Mme Nolwenn **CABIC** a été nommée secrétaire de séance.

****

OBJET : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 1er SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2681-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2026 **DÉLIBÉRATION N° 2026/81**

OBJET : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 1er SEPTEMBRE 2026

- **Créations et suppressions de postes**

1. **Dans le cadre de la stratégie de communication institutionnelle portée par l'équipe municipale, il est primordial de structurer et de professionnaliser les pratiques actuelles.**

L'affectation de cette activité à un agent chargé de communication permettra de répondre aux enjeux et d'accompagner les ambitions de la commune en la matière.

Considérant ce projet de réorganisation interne, il apparait nécessaire d'adapter le tableau des emplois et des effectifs permanents.

Par conséquent, il convient de modifier le tableau des emplois et des effectifs afin de tenir compte des modifications souhaitées sur un emploi à temps complet existant, celui d'agent d'accueil, service public à temps actuellement non complet 90 %.

Il est proposé :

- **De créer un poste d'agent d'accueil, service au public et chargé de communication,**
- De créer un emploi permanent à **temps complet 35 h**, au grade minimum d'adjoint administratif principal (CAT C - échelles C2 à C3) et au grade maximum de rédacteur (CAT B),
- **D'intégrer à ce poste des nouvelles missions et activités liées à la communication** :
  - Développer l'image de la commune,
  - Développer la communication digitale et la présence sur les réseaux sociaux,
  - Renforcer la communication interne et externe,
  - Assurer la cohérence des messages diffusés,
  - Valoriser les actions, projets et événements.

Filière Administrative

GRADE MINI / MAXI	Suppression 1/09/2026	GRADE MINI / MAXI	Création 1/09/2026
CAT C Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif de 1ère classe	1 TNC 31,50 h	CAT C Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif de 1ère classe CAT B Rédacteur Territorial	**1 TC** **35 h**

TNC : Temps Non Complet

TC : Temps Complet

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2681-DE

D'autoriser, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L 332-14 et de l'article L 332-8-2° du Code Général de Fonction Publique.

2. **En mars 2026, à la suite du départ d'une animatrice permanente à temps non complet (8 heures hebdomadaires) affectée à l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « La Marelle », une réorganisation des activités du service a été engagée. En effet, les difficultés récurrentes à pourvoir durablement ce poste en raison de la faible quotité de temps de travail ont conduit à repenser l'organisation des missions. Par ailleurs, ce poste figurait au tableau des emplois et des effectifs au sein de la filière technique.**
En complément, depuis le 1er janvier 2026, dans le cadre des évolutions organisationnelles du Service Enfance Jeunesse Éducation approuvées par la délibération n° 2025-74 du 2 décembre 2025, il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs afin de tenir compte de l'évolution du poste de directrice adjointe de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « La Marelle ».

Il est proposé d'adapter les missions du poste afin d'y intégrer les responsabilités liées à la direction de la structure :

- Mettre en œuvre les objectifs et axes du jeunesse PEDT pour le public ciblé,
- Assurer le bon fonctionnement de l'ACM dans le respect du cadre règlementaire,
- Actualiser le projet pédagogique et le règlement intérieur, assurer le suivi de leurs mises en place en lien avec les équipes d'animation,
- Effectuer la gestion administrative de la structure,
- Gérer l'équipe d'animation liée au fonctionnement,
- Impulser une dynamique de projets innovants,
- Organiser et mettre en place des activités de loisirs,
- Préparer, élaborer et assurer le suivi du budget,
- Constituer les dossiers d'appel à projets, de demande de subventions externes concernant les projets jeunesse,
- Organiser et mettre en place des activités de loisirs,
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- Effectuer la communication liée au fonctionnement de l'ACM,
- Animer la relation avec les parents et les partenaires,
- Gérer la régie de la Marelle.

Les activités liées à l'animation sur le temps de restauration scolaire seront poursuivies :

- Assurer le service des repas et la surveillance de la cour,
- Mettre en œuvre les activités éducatives sur les temps périscolaires,
- Participer à la réflexion et la mise en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques sur le temps scolaire.

Les missions complémentaires :

- Assurer le suivi des pointages repas et garderie de l'école,

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2681-DE

- Participer au suivi et à l'accompagnement des familles quant aux inscriptions aux services périscolaires,
- Gérer certains documents administratifs du service enfance jeunesse éducation.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois et des effectifs afin de tenir compte des modifications souhaitées sur un emploi à temps complet existant.

Il est proposé :

- De supprimer un poste d'animateur(ice) périscolaire et extrascolaire et directrice adjointe ALSH à temps non complet 28h30 annualisé,
- De supprimer un poste d'agent polyvalent au service Enfance Jeunesse faisant fonction d'animateur(ice) à temps non complet 8h00 annualisé,
- De créer un emploi permanent à **temps complet 35 h annualisé**, de directeur(ice) de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) – animateur(ice) périscolaire, au grade minimum d'adjoint animation (CAT C - échelles C1 à C3) et au grade maximum d'animateur (CAT B).
- D'autoriser, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L 332-14 et de l'article L 332-8-2° du Code Général de Fonction Publique.

Filière Technique

GRADE MINI / MAXI	Suppression 1/09/2026
CAT C Adjoint technique Adjoint Animation principal de 2ème classe Adjoint Animation principal de 1ère classe	1 TNC 8 h

Filière Animation

GRADE MINI / MAXI	Suppression 1/09/2026	GRADE MINI / MAXI	Création 1/09/2026
CAT C Adjoint Animation Adjoint Animation principal de 2ème classe Adjoint Animation principal de 1ère classe	1 TNC 28,30 h	CAT C Adjoint Animation Adjoint Animation principal de 2ème classe Adjoint Animation principal de 1ère classe CAT B Animateur	**1 TC** **35 h**

TNC : Temps Non Complet

TC : Temps Complet

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2681-DE

Il est proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la façon suivante :

- **Suppression d'un poste d'agent** polyvalent au service Enfance Jeunesse faisant fonction d'animateur(ice) **à temps non complet 8h00 annualisé.**
- **Modification de la durée hebdomadaire d'emplois – Créations et suppressions de postes :**
  - Création d'un poste à temps complet 35 h annualisé, de directeur(ice) de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) – animateur(ice) périscolaire,
  - Suppression d'un poste un poste d'animateur(ice) périscolaire et extrascolaire et directrice adjointe ALSH à temps non complet 28h30 annualisé,
  - Création d'un poste à temps complet 35 h d'agent d'accueil, service au public et chargé de communication,
  - Suppression d'un poste à non complet 31,5 h d'agent d'accueil, service au public.

Le tableau des emplois et des effectifs est modifié et joint en **annexe.**

Ce dossier a été présenté en Comité Social Territorial le mercredi 1er juillet 2026 et examiné par la commission Ressources Humaines du 1er juillet 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, Chapitre 012.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de modification du tableau des emplois et des effectifs au 01/09/2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-six suffrages exprimés se prononcent favorablement sur cette proposition de modification du tableau des emplois et des effectifs au 01/09/2026.

Secrétaire de séance
Nolwenn **CABIC**
Conseillère Municipale

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Le Maire,

Jonas **PLUSQUELLEC**

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Annexe

ETAT DU PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 1er SEPTEMBRE 2026

EMPLOIS	Cat.	Grade minimum	Grade maximum	Emplois budgétaires	Observations	Grade pourvu	Effectifs pourvus ETP (temps partiel inclus) Agents fonctionnaires	Agents non titulaires	Total	Agents fonctionnaires	Nombre agents
EMPLOI FONCTIONNEL											
Directrice Générale des Services	A	DGS	DGS			DGS					
FILIERE ADMINISTRATIVE											
Directrice Générale des Services	A	Attaché	Attaché principal	1		Attaché		1	1		1
Directeur du Roudour - Spectacles vivants professionnels	A	Attaché	Attaché principal	1		Attaché		1	1		1
Responsable du pôle moyens généraux	A	Attaché	Attaché	1		Attaché	1		1		1
Directeur(ice) Général(e) Adjoint(e) - Responsable service Ressources Humaines finances	A	Attaché	Attaché	1		Attaché		1	1	1	1
Coordinateur(ice) enfance, jeunesse et éducation	B/A	Rédacteur, Animateur à Animateur principal de 1ère classe	Attaché	1		Attaché	1		1	1	1
Responsable du service école et restauration scolaire	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1ère classe	1		Rédacteur principal de 1ère classe	1		1	1	1
Gestionnaire RH , paie et assistante comptable	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		Adjoint administratif principal de 2ème classe	1		1	1	1
Gestionnaire finances	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		Adjoint administratif territorial	1		1	1	1
Agent accueil et état civil	C/B	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur	1		Rédacteur	1		1	1	1
~~Agent accueil-services au public~~	~~C~~	~~Adjoint administratif territorial~~	~~Adjoint administratif principal de 1ère classe~~		Suppression 0,90	~~Adjoint administratif principal de 1ère classe~~					
Agent accueil-services au public et chargé de communication	**C/B**	**Adjoint administratif principal de 2ème classe**	**Rédacteur**	1	**Création de poste**	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		1	1	1
Agent accueil-services au public	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2		Adjoint administratif territorial	1		1	1	1
Chargé du CCAS et des services au public	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	0,8		0,8	1	1
Assistante administrative du Roudour - Spectacles vivants professionnels	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		1	1	1
Assistante administrative en urbanisme	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	0,5		Adjoint administratif territorial	0,5		0,5	1	1
				14,5			10,3	3	13,3	11	14
FILIERE TECHNIQUE											
Directeur des services techniques	A	Ingénieur	Ingénieur principal	1		Ingénieur principal	1		1	1	1
Adjoint au directeur des services techniques chargé des espaces publics	C/B	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1ère classe	1		Adjoint technique territorial	1		1	1	1
Adjoint au directeur des services techniques chargé de l'urbanisme et de la sécurité	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1		Technicien principal de 1ère classe	1		1	1	1
Chef d'équipe entretien et maintenance des bâtiments communaux	C/B	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1ère classe	1		Adjoint technique principal de 2ème classe	1		1	1	1
Chef d'équipe espaces verts	C	Adjoint technique territorial	Agent de maîtrise principal	1		Adjoint technique principal de 2ème classe	1		1	1	1
Secrétaire des services techniques	C	Adjoint technique territorial	Agent de maîtrise principal	1		Agent de maîtrise principal	0,8		0,8	1	1
Agent d'entretien des espaces publics	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	8		Adjoint technique principal de 1ère classe	6		6	6	6
Agent d'entretien des espaces publics	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	6		Adjoint technique territorial	3	1	4	3	4
Agent polyvalent de maintenance des bâtiments communaux	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	4		Adjoint technique principal de 1ère classe	2		2	2	2
Gestionnaire des équipements sportifs de la commune	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1	1	1
Agent polyvalent entretien et service restauration	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	6		Adjoint technique principal de 1ère classe	2,86		2,86	3	3
Agent polyvalent entretien et service restauration	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	4		Adjoint technique territorial	0,8	2,91	3,71	1	5
Agents polyvalents service enfance jeunesse éducation	**C**	**Adjoint technique territorial**	**Adjoint technique principal de 1ère classe**	2	**Suppression 8 h (0,23 ETP) faisant fonction animateur(ice)**	**Adjoint technique territorial**		0,64	0,64		1
Technicien du spectacle	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		Adjoint technique territorial		1	1		1
				38			21,46	5,55	27,01	22	29
FILIERE CULTURELLE											
Responsable de la médiathèque	B/A	Assistant de conservation	Bibliothécaire	1		Bibliothécaire	1		1	1	1
Agent médiathèque	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1		Adjoint du patrimoine	1		1	1	1
Agent médiathèque	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1		Adjoint du patrimoine	0,7		0,7	1	1
				3			2,7	0	2,7	3	3
FILIERE SOCIALE											
ATSEM	C	ATSEM principal de 2 ème classe	ATSEM principal de 1 ère classe	5		ATSEM principal de 1 ère classe	2,2	1	3,2	3	4
ATSEM (bilingue)	C	ATSEM principal de 2 ème classe	ATSEM principal de 1 ère classe	1		ATSEM principal de 2 ème classe		1	1		1
				6			2,2	1	4,2	3	5
FILIERE SPORTIVE											
Responsable du service sport	B	Educateur sportif	Educateur sportif principal de 1ère classe	1		Educateur sportif principal de 1ère classe	1		1	1	1
				1			1	0	1	1	1
FILIERE ANIMATION											
Référent inclusion	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	1		Animateur	0,8		0,8	1	1
Directeur(ice) ALSH et animateur(ice) péri-scolaires et ALSH	**C**	**Adjoint d'animation**	~~Animateur~~	1	Création 35h (1 ETP)	Adjoint d'animation	1		1	1	1
~~Directrice adjointe ALSH~~	~~C~~	~~Adjoint d'animation~~	~~Adjoint d'animation principal de 1ère classe~~		Suppression 28,30h (0,81 ETP)	~~Adjoint d'animation~~					
Responsable structure jeunes	C/B	Adjoint d'animation	Animateur principal de 1ère classe	1		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1		1	1	1
Animateur(ice)s structure jeunes, péri-scolaires et ALSH	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	0,9		0,9	1	1
Animateur(ice)s structure jeunes, péri-scolaires et ALSH	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2		Adjoint d'animation	1,63		1,63	2	2
				6			5,33	0	5,33	6	6
				68,50			42,99	10,55	53,54	46	58

Total : 46 fonctionnaires
12 contractuels

0,40 = 14h / semaine
0,63 = 22 h / semaine
0,80 = 28h / semaine
0,90 = 30h / semaine

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2681-DE